

## INSTITUT D'ETUDES JUDICIAIRES D'AIX-EN-PROVENCE

### EXAMEN D'ACCES

### AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE D'AVOCATS

SESSION 2015

18 septembre 2015

9H A 12H - Amphi. MONTPERRIN

3<sup>ème</sup> EPREUVE ECRITE DE CARACTERE PRATIQUE

### DROIT PENAL GENERAL ET SPECIAL

Jean est en vacances dans l'est de la France. Il apprécie particulièrement les routes de cette région qui lui permettent selon les tronçons de faire de la vitesse en voiture. Un matin, tôt, vers 7h00, alors que l'autoroute est déserte, il s'élançait à plus de 140 km. Or, se laissant griser par la vitesse, il ne remarque pas la présence de gendarmes sur le bas-côté.

Ces derniers l'arrêtent peu après. Ils constatent un excès de vitesse et une conduite sans permis de conduire. En effet, son permis de conduire lui a été retiré il y a déjà quelques mois.

Dans l'impossibilité de reprendre le volant, il décide de passer quelques semaines en Allemagne chez une amie allemande. Il prend l'avion à Strasbourg pour Munich. Or, une fois arrivé sur le sol allemand, un contrôle anodin des bagages révèle qu'il est en possession d'une somme de 130000 euros en petites coupures dans son sac à dos. Interrogé Jean indique aux autorités avoir trouvé le sac dans le hall de l'aéroport de Strasbourg, abandonné près d'une poubelle.

Par chance, Jean est prévoyant et avait pris soin de cacher une partie des billets, environ 5000 euros, dans la doublure de son étui de violoncelle. Il fera don de cet argent à son amie allemande en lui disant qu'il s'agit là de sa participation aux frais d'hébergement et de restauration.

Une fois rentré chez lui. Une bonne nouvelle attendait Jean, un courrier officiel de la préfecture l'informait du fait que son permis de conduire avait été invalidé par erreur et qu'il lui était restitué en son intégralité.

Tout de même assez préoccupé par les derniers événements, Jean décide de consulter un avocat.

Outre les questions relatives à sa conduite, il s'interroge quant aux répercussions d'éventuelles condamnations allemandes sur les règles de la récidive en France.

De plus, il se dit très diminué depuis plus de dix ans et pense être atteint d'une maladie altérant son discernement.

Qu'en pensez-vous ?